pas contre les sociétés de la Couronne, mais une société de la Couronne doit normalement être rentable. Il y a quelques exceptions, notamment le Canadien National; mais en ce qui concerne toutes les autres, nous examinons leur bilan pour voir si elles rapportent. Dans le cas contraire, elles doivent assurer un service qui les rende acceptables à tout le monde.

Nos parcs nationaux n'ont pas du tout le même rôle. Voilà pourquoi nous ne devrions pas approuver l'établissement d'une société de la Couronne. Nous devrions féliciter les gens qui ont assuré le service des parcs des années durant et leur souhaiter de pouvoir continuer dans cette voie, mais en plus grand.

## [Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, si je me permets de participer à ce débat, ce n'est sûrement pas parce que nous possédons déjà des parcs nationaux dans la province de Québec, mais bien parce que ce projet est à l'étude depuis déjà près d'un an, et que j'ai cru bon d'émettre quelques opinions à ce sujet.

J'écoute depuis un certain temps des discours sur les parcs nationaux et il semble que les provinces qui sont déjà dotées de tels parcs éprouvent certaines difficultés. Loin de moi l'idée de critiquer la façon dont le gouvernement administre ces parcs, mais il semble, d'autre part, que l'établissement d'une société de la Couronne ne réglerait pas le problème. De toute façon, je suis d'avis qu'il serait souhaitable que le Québec possède un ou deux parcs nationaux. L'établissement de parcs nationaux au Québec serait sans doute susceptible de favoriser l'industrie du tourisme. Il importe que cette industrie se développe autant au Québec que dans les autres provinces. Aussi voudrais-je profiter de cette occasion pour souhaiter qu'intervienne le plus tôt possible une entente entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec pour que cette province soit enfin dotée de parcs nationaux, tout comme les autres provinces.

Certains députés souhaitent qu'on dispose d'un budget égal dans toutes les provinces. Il existe plusieurs moyens de récupérer l'argent qui a été affecté aux parcs nationaux des autres provinces, pendant que le Québec ne bénéficiait d'aucune subvention à cette fin.

Évidemment, il y aurait plusieurs raisons pour le Québec de ne pas participer à ce projet. De toute façon, le gouvernement actuel semble disposé à collaborer et à bénéficier des crédits qui sont mis à la disposition de ces provinces en vue de l'aménagement de parcs nationaux. On a dit également que ces parcs devraient présenter un caractère historique. Il s'agit là d'une excellente suggestion.

On me permettra de dire quelques mots sur les difficultés qui opposent actuellement le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa au sujet de l'aménagement du parc Forillon. Il est à espérer que la Mauricie bénéficiera aussi de son parc national.

L'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), tout comme le gouvernement du Québec, porte un vif intérêt à l'aménagement de parcs nationaux au Québec. Je crois qu'il est de mon devoir de faire quelques commentaires sur ces difficultés, car je suis convaincu que les gouvernement fédéral et provinciaux feront preuve de bonne volonté et de bonne foi pour l'aménagement du parc Forillon.

Je crois qu'il incombe à chaque gouvernement provincial de prendre un soin jaloux de son territoire, pourvu qu'on sauvegarde les intérêts de la population.

On discute depuis un an de l'aménagement du parc Forillon. Or, on laissait entendre dernièrement que, d'une part, le gouvernement fédéral accuse le Québec de retarder ce projet et, d'autre part, les autorités du Québec accusent le gouvernement fédéral de ne pas comprendre leur position.

## • (9.20 p.m.)

De toute façon, il faudrait essayer de comprendre les arguments des deux parties en cause. J'ai déjà dit tout l'intérêt que semble porter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à ce projet. Je suis convaincu aussi de l'intérêt et de la sincérité du gouvernement provincial.

Ces explications n'ayant pas été données, il semble que le gouvernement du Québec ne puisse pas accepter présentement les conditions imposées par le gouvernement fédéral, étant donné qu'une étude sur les possibilités de découvrir des richesses naturelles est déjà entreprise et qu'une société aurait déjà acquis un droit de prospection. De toute façon, le gouvernement du Québec semble bien disposé. Au fait, je suis d'avis que si on lui accordait la possibilité d'exploiter en n'importe quel temps ce terrain, il consentirait à conclure une entente avec le gouvernement fédéral.

Toutefois, le ministre prétend qu'il est impossible d'accorder aux provinces, une fois le contrat signé, la possibilité de faire de la prospection sur ce terrain. J'ai l'impression qu'à ce moment-là, on se réfère à une loi qui est en vigueur depuis plusieurs années, bref, à